

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Division d'appel de Montréal

12 juillet 2024

Dernière modification: 4 juillet 2024

LES HONORABLES :

**PATRICK HEALY, J.C.A.
FRÉDÉRIC BACHAND, J.C.A.
PETER KALICHMAN, J.C.A.**

SALLE PIERRE-BASILE-MIGNAULT à 9 h 30

RÔLE DES REQUÊTES

A-1	10-008230-243	C. A. c. Sa Majesté le Roi	Partie non représentée Me Lina Thériault <i>(Directeur des poursuites criminelles et pénales)</i>	Requête pour permission de présenter une preuve nouvelle indispensable 9 h 30
A-2 A-2.1 A-2.2	10-700126-244	E. A. A. L. c. Sa Majesté le Roi	Me Léo Fugazza Me Robert Benoit <i>(Directeur des poursuites criminelles et pénales)</i>	Requête en prorogation du délai d'appel Requête en autorisation d'appel de la sentence Requête en autorisation de présenter une preuve nouvelle DISPENSE
#1	09-030942-247	David I Rankin c. Martin Filion The Wania Group Karl Wania Sherolyn Dahme	Aucun acte de représentation ou de non représentation Me Martin Filion	Requête en rejet d'appel du Barreau du Québec

		Comité de révision du Barreau du Québec Perras Couillard Avocats et Registre foncier du Québec		9 h 45
#2 #2.1	09-031069-248	Jean-François Trudel René Trudel Les Placements Trudel inc. c. McCarthy Tétrault SENCRL NWS Canada LTD NWS Holding LLC JF Tech inc. et US Bank National Association	Me Charles-Antoine Danis <i>(Danis Avocats)</i> Me Bernard Amyot <i>(LCM Avocats)</i> Me Julie-Martine Loranger Me Caroline-Ariane Bernier <i>(McCarthy Tétrault)</i> Me Alexander L. de Zordo <i>(BLG)</i>	Demande de bene esse pour être relevé du défaut d'avoir produit la permission d'appeler dans les délais, d'être autorisé nunc pro tunc à signifier par mode spécial de signification et d'être autorisé à produire la demande de permission d'appeler hors délai Demande pour permission d'appeler d'un jugement rendu en cours d'instance hors délai 10 h 15